



Avenant au contrat de travail

Par **loic**, le **22/07/2009** à **18:31**

Bonjour,

j'ai été embauché le 16 juillet 2006 en CDI puis suite au départ en retraite du directeur l'entreprise a été revendue le 1er avril 2008..

Le racheteur de la société a modifié mes horaires et jours de travail et ce sans aucun avenant. Suite à cela j'ai notifié par oral à mon employeur que je n'acceptais pas mes nouvelles conditions de travail. Après un dialogue plutôt musclé j'ai abandonné mon poste le 10 mai 2008.

A ce jour je n'ai eu aucune fiche de paye et tous mes salaires ne m'ont pas été payés. Mon patron ne voulant pas me licencier je suis à ce jour dans l'impossibilité de m'inscrire au pole-emploi ni d'exercer un autre emploi.

Quels sont mes droits?

Je vous remercie d'avance.